

Transparence, information du public et relations avec la société civile

Transparence

La transparence est une dimension importante de la responsabilité d'entreprise de la Banque européenne d'investissement (BEI). Dans le cadre de sa mission, qui est de concourir à la réalisation des objectifs de l'Union européenne, la BEI s'attache à conférer à ses activités un degré élevé de transparence. En sa qualité d'entité publique, la Banque estime que la transparence sur ses processus de prise de décision, de fonctionnement et de mise en œuvre des politiques de l'UE est fondamentale pour renforcer sa crédibilité et sa responsabilité vis-à-vis des citoyens en Europe et des populations concernées par ses opérations ailleurs dans le monde. La transparence contribue également à accroître encore l'efficacité et la viabilité des interventions de la BEI.

Divulgence d'informations au public

La divulgation d'informations au public est un élément clé qui permet de juger du respect, par la Banque, de son engagement en matière de transparence. Consulté par quelque 4 millions de visiteurs en 2008, le site Web de la BEI est le principal outil de diffusion active de renseignements sur la Banque auprès du public. L'« InfoDesk » de la BEI constitue le premier point de contact accessible au grand public. En 2008, il a reçu quelque 25 500 courriels admissibles qui ont généré au total 17 500 échanges (soit une augmentation de 40 % par rapport à l'année précédente).

La communication de la Banque avec le public est régie par la « politique de divulgation de la BEI » (2006). Cette politique repose sur le principe de divulgation systématique des informations, à moins qu'il n'existe une raison impérieuse s'y opposant. La BEI s'est engagée à procéder tous les trois ans à une révision en bonne et due forme de sa politique de divulgation. Par conséquent, elle réexaminera celle-ci en 2009 et couplera à cette révision une consultation publique intégrée dans un processus plus large qui couvrira également la révision des politiques de transparence et de traitement des plaintes.

Chaque année, la Banque publie un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de sa politique de divulgation. L'édition relative à l'année 2008 sera disponible en mars ou avril prochain.

Consultation publique

La BEI mène une consultation publique sur certaines politiques propres à la Banque ou multisectorielles qui revêtent une importance particulière et présentent un intérêt pour toutes ses parties prenantes. Une telle procédure de consultation vise principalement à générer des contributions précieuses de la part des parties prenantes et à renforcer la transparence et la responsabilité de la Banque. En règle générale, ces consultations en ligne se déroulent en deux phases de 45 et 20 jours ouvrables respectivement et s'accompagnent en principe de réunions publiques destinées à faciliter un dialogue direct, sans intermédiaire, avec les interlocuteurs intéressés. Un groupe d'étude de la BEI se charge d'examiner et d'évaluer les contributions des parties prenantes. Après son approbation par le Comité de direction, le projet de texte final de la politique est publié pour information sur le site Web de la BEI 15 jours ouvrables avant son examen par le Conseil d'administration, parallèlement au rapport de consultation publique. Ce rapport décrit le déroulement de la consultation et regroupe l'ensemble des contributions des parties prenantes, ainsi que les explications motivées de la Banque quant à leur degré de prise en compte. Une fois approuvée par le Conseil d'administration, la politique est publiée sur le site Web de la BEI et, le cas échéant, au Journal officiel de l'Union européenne. En 2008, la Banque a lancé une consultation publique sur la « Déclaration des principes et normes adoptés par la BEI en matière sociale et environnementale ». À cet égard, la Banque a grandement apprécié l'apport constructif des organisations de la société civile (OSC) et plus particulièrement des ONG qui suivent attentivement ses activités.

Outre la consultation publique officielle, la BEI organise ponctuellement des consultations en ligne simplifiées ou des réunions informelles avec les parties prenantes au sujet de certains autres documents de politique générale, selon le type et le contenu des documents concernés.

Interaction avec la société civile

Institutions et organes de l'UE

À l'échelle de l'Union européenne, la Banque a poursuivi son dialogue intensif avec le Parlement européen, ce qui a permis d'amplifier encore la relation constructive et approfondie entre les deux institutions. Le président de la BEI, Philippe Maystadt, présente traditionnellement la stratégie et les activités du groupe BEI devant plusieurs commissions du Parlement européen, notamment celle des affaires économiques et monétaires et celle du contrôle budgétaire. Le président a également participé à la discussion plénière sur le rapport du Parlement européen relatif aux activités de la Banque en 2007. De nombreux contacts sur un grand nombre de sujets ont aussi eu lieu tout au long de l'année entre les services des deux institutions, non seulement pour ce qui est du Parlement, avec les commissions parlementaires mais également avec des députés européens. La visibilité nettement accrue de la BEI à la faveur de ses interventions aux côtés de l'UE pour répondre à la crise économique actuelle a entraîné un accroissement proportionnel du nombre de questions posées par les députés européens, mais aussi de l'intérêt général du Parlement à l'égard de la Banque.

La BEI a également maintenu un dialogue régulier et ouvert avec le Comité économique et social européen (CESE). Conformément à la tradition, le président Maystadt, à l'invitation du président de la section « Union économique et monétaire, cohésion économique et sociale » du CESE, a exposé dans leurs grandes lignes les activités de la Banque en 2007 et participé à un large échange de vues à cet égard. Une réunion s'est par ailleurs tenue au CESE en vue de présenter à la section « Marché unique, production, consommation » les activités de la BEI en matière de financement du microcrédit. D'autre part, la Banque a participé aux journées « portes ouvertes » que le Comité des régions organise chaque année en étroite collaboration avec la direction de la politique régionale de la Commission européenne.

La BEI et le Médiateur européen, qui enquête sur des plaintes de citoyens ou d'associations alléguant des cas de mauvaise administration au sein des institutions et organes de l'UE, ont signé un protocole d'accord à l'automne 2008, afin d'améliorer la protection des parties prenantes face à d'éventuels cas de mauvaise administration dans le cadre des activités de la Banque. Ce protocole d'accord s'appuie sur la bonne collaboration qui existe déjà entre la Banque et le Médiateur européen dans le contexte des enquêtes que mène ce dernier sur les activités de la BEI. La Banque et le Médiateur européen ont du reste convenu de se rencontrer une fois par an au minimum pour faire le point et discuter de la mise en œuvre pratique du protocole d'accord.

Organisations de la société civile

Les relations que la BEI entretient avec les organisations de la société civile (OSC), notamment les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres groupes d'intérêts, reposent sur la reconnaissance de la capacité de ces entités à apporter une contribution précieuse à l'élaboration de la politique générale de la Banque. Les OSC et les ONG peuvent également aider à sensibiliser la BEI aux questions d'intérêt local, mais aussi fournir d'autres informations utiles qui contribuent à la qualité des projets financés par la Banque.

L'interaction avec les OSC est coordonnée au sein de la Banque par l'unité « Société civile » qui dépend du département « Communication ». Agissant en tant qu'interface entre la BEI et les OSC, cette unité a pour fonction d'assurer la cohérence et la qualité de la communication et de nouer avec la société civile un dialogue dynamique. Elle cherche à établir des contacts avec des organisations susceptibles d'aider le public et, plus particulièrement, les citoyens concernés par les opérations de la BEI, à accéder aux informations la concernant. Au sein de la Banque, cette unité fournit des conseils à propos des contacts et des questions liés à la société civile. Elle gère également, en concertation avec le département « Ressources humaines » et des experts extérieurs, des programmes internes de sensibilisation et de renforcement des capacités sur le thème de l'interaction de la BEI avec la société civile, afin de consolider les connaissances et de susciter l'engagement voulu, parmi le personnel, pour assurer la communication avec les représentants de la société civile.

Dans le cadre du dialogue permanent qu'elle entretient avec la société civile, la Banque organise régulièrement des séminaires s'adressant aux OSC. Le séminaire de printemps avec les OSC, qui s'est déroulé à Bruxelles en juin sous la présidence de Philippe de Fontaine Vive, vice-président de la BEI, avait pour thème le changement climatique. Le séminaire d'automne consacré aux transports routiers, qui devait se tenir à Bucarest en novembre, a été reporté au premier semestre de 2009 en raison d'un manque de participants. Un autre événement marquant a été la séance annuelle d'information à l'intention des organisations de la société civile, qui a eu lieu le 29 février à Bruxelles, et au cours de laquelle Philippe de Fontaine Vive, vice-président de la BEI, a présenté aux OSC basées à Bruxelles les premiers résultats de l'exercice précédent. Cette séance annuelle d'information des OSC est adossée à la conférence de presse annuelle de la Banque.

La BEI instaure un dialogue et établit des partenariats de coopération avec des OSC spécialisées qui partagent avec elle certains objectifs ou intérêts, tels que le programme de Lisbonne, le développement durable, la protection de l'environnement ou la lutte contre la pauvreté. En 2008, la Banque a poursuivi sa collaboration avec Transparency International et l'Union internationale de conservation de la nature (IUCN). En outre, elle a également annoncé son soutien et son adhésion à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).

Tout en souhaitant poursuivre ce type de relations de travail ciblées avec des organisations spécialisées, la BEI tient également à préserver et à améliorer ses contacts avec les ONG axées sur les questions de politique générale et qui mènent des campagnes au sujet des activités de la Banque. Ces dernières années, les contacts avec ce type d'organisations se sont intensifiés et ont permis d'approfondir encore le dialogue. L'importance accordée à ces contacts a été soulignée par la participation de la Banque à des événements organisés par ces ONG en 2008, dont, par exemple, trois conférences consacrées au rôle de la BEI dans les pays en développement, notamment en Afrique, et à ses mécanismes de recours. Pour sa part, la BEI a convié ces mêmes ONG à plusieurs tables rondes centrées sur des thèmes spécifiques, tels que le protocole d'accord entre la Banque et la Commission européenne sur les mandats extérieurs de la BEI (juin et novembre), l'énergie nucléaire et les sources d'énergie renouvelables (juillet), les droits de l'homme (juillet) ou les déchets solides (septembre).

Au niveau des projets, la Banque a continué de s'engager et de travailler aux côtés des OSC et des associations de citoyens, par exemple dans le cadre de plusieurs projets relatifs à l'environnement et à l'eau dans le bassin méditerranéen et en Afrique subsaharienne, où les fonds d'assistance technique apportés par la BEI contribuent à resserrer les liens avec la société civile.

Pour plus d'informations, prière de consulter le site Web de la BEI www.bei.org.

Contacts pour la presse :

Bureau de presse, presse@bei.org ; tél. : (+352) 43 79 - 21000 ; télécopieur : (+352) 43 79 - 61000.

Questions générales :

Infodesk de la BEI, info@bei.org ; tél. : (+352) 43 79 - 22000 ; télécopieur : (+352) 43 79 - 62000